



COMMUNIQUE 18/ 06/2009

LE COMMISSARIAT INTERMINISTÉRIEL INFLUENZA

Grippe A/H1N1, état de la situation en Belgique au 18/06 : quatre nouveaux cas confirmés en Belgique

Le Commissariat interministériel Influenza annonce qu'après une nouvelle série d'analyses, quatre nouveaux cas de grippe A/H1N1 ont été confirmés aujourd'hui en Belgique. Trois autres échantillons ont été testés négatifs.

Dans le premier cas, il s'agit d'une jeune femme habitant la province du Brabant flamand. Elle est revenue de Floride via New-York, aux Etats-Unis, le dimanche 14 juin. Mardi elle a eu de la fièvre, et elle a pris contact avec son médecin traitant le mercredi. Il a été décidé, en accord avec l'inspecteur d'hygiène de la communauté flamande, d'effectuer un test, qui s'est aujourd'hui révélé positif à la grippe A/H1N1.

La patiente a été isolée chez elle et a reçu un traitement de médicaments antiviraux. Son état n'est pas préoccupant. Les personnes avec lesquelles elle a eu un contact rapproché reçoivent un traitement préventif de médicaments antiviraux et sont isolés chez eux. Cette jeune fille n'était pas contagieuse durant le vol.

Les trois autres cas confirmés sont membres d'une même famille de la province d'Anvers. Les parents et leur petite fille sont revenus dimanche d'un voyage à New-York aux Etats-Unis. L'enfant a présenté de la fièvre et de la toux lundi. Les parents ont quant à eux ressenti les premiers symptômes grippaux mercredi et ont contactés leur médecin qui, en concertation avec l'inspecteur d'hygiène, a décidé de faire tester la famille. Les parents et leur enfant ont aujourd'hui été déclarés positifs à la grippe A/H1N1. La famille a été isolée chez elle et reçoit un traitement de médicaments antiviraux. Leur état n'est pas préoccupant. Depuis leur retour des Etats-Unis, la famille a été en contact rapproché avec 10 personnes. Celles-ci reçoivent encore aujourd'hui un traitement préventif de médicaments antiviraux et resteront isolées chez elles.

Etant donné que l'enfant était potentiellement déjà contagieux durant le vol, les autorités sanitaires ont décidé de contrôler la liste des passagers. Si des Belges ont encouru un risque pendant ce vol, ils seront contactés. Les identités des passagers étrangers sont transmises aux autorités sanitaires de leurs pays d'origine pour le suivi.

La Belgique compte à ce jour 24 cas confirmés de grippe A/H1N1.

Le Commissariat interministériel Influenza suit de très près tous les cas probables de grippe A/H1N1 dans notre pays et continue d'informer la presse quotidiennement de l'état de la situation.